

Liberté Égalité Fraternité

107ème session du Conseil exécutif de l'OIAC

Point 5 de l'ordre du jour – Débat général

Déclaration de la France prononcée par son Excellence M. François Alabrune,

Ambassadeur de France au Royaume des Pays-Bas,

Représentant permanent de la France auprès de l'OIAC

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Permettez-moi d'y ajouter les éléments suivants, à titre national.

Monsieur le Président.

A l'heure où s'ouvre cette 107ème session du Conseil exécutif, les défis auxquels nous devons faire face sont nombreux et particulièrement préoccupants.

Ils nous obligent collectivement, en tant qu'Etats parties, à demeurer vigilants et à travailler ensemble afin de préserver le travail jusqu'ici accompli et atteindre l'objectif d'un monde exempt de la menace de l'emploi des armes chimiques.

Le Directeur général ne cesse de rappeler, aujourd'hui encore, les nombreux défis auxquels nous devons faire face et qui nous imposent de préserver la CIAC, pilier fondamental de notre sécurité collective.

Nous avons pu mener à bien de nombreux travaux, tant sur les questions de destructions des stocks d'armes chimiques, que sur ceux de gouvernance, de coopération internationale, d'implication de la société civile ou encore au regard du développement des nouvelles technologies et du terrorisme chimique.

La lutte contre la réémergence de l'utilisation des armes chimiques est une priorité pour ma délégation et doit demeurer notre objectif commun, , avec l'ensemble des délégations.

Il nous appartient de travailler, ensemble, pour prévenir ces menaces et préserver la norme d'interdiction de ces armes inhumaines que sont les armes chimiques.

Le soutien de la France au travail de l'OIAC s'inscrit dans la continuité d'un engagement de longue date dans la lutte contre les armes chimiques, constamment renouvelé.

Notre récente contribution volontaire de près d'1 million d'euros en appui aux activités de l'Organisation, dans différents domaines tels que les activités liées à la Syrie, les projets d'assistance et de coopération, ainsi que le renforcement du dialogue et l'engagement de l'OIAC avec la société civile témoigne de cet engagement.

Nous nous réjouissons de voir l'aboutissement de certains projets de coopération avec la Côte d'Ivoire et le Maroc. Ils témoignent de notre volonté de travailler avec les Etats parties d'autres continents et de nous engager à leurs côtés pour mettre en œuvre la Convention. Il s'agit d'un travail collectif que nous avons à cœur de mener avec l'ensemble des délégations.

Monsieur le Président,

Le dossier chimique syrien est toujours à l'ordre du jour de ce Conseil.

Nous déplorons amèrement que, dix ans après son adhésion à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC), la Syrie persiste à refuser toute coopération avec l'Organisation et que les questions non résolues demeurent, sans amélioration.

Alors que l'accession de la Syrie à cette Organisation devait aboutir à une destruction totale de ses stocks d'armes chimiques, le recours à ces armes ignobles a été plusieurs fois documenté et avéré pour des incidents passés, y compris après que la Syrie a rejoint l'OIAC. Il demeure encore aujourd'hui un risque réel et préoccupant pour l'avenir.

Plus de dix ans après son adhésion, le régime syrien ne s'est toujours pas conformé à ses obligations en vertu de la Convention et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. La Syrie doit déclarer et détruire entièrement son programme d'armes chimiques. Elle doit aussi coopérer pleinement et sincèrement.

Nous condamnons dans les termes les plus forts l'utilisation répétée par le régime syrien de ces armes horribles, et demandons fermement que le régime syrien se conforme immédiatement à ses obligations.

Comme des rapports indépendants des Nations unies et de l'OIAC l'ont établi à neuf reprises, le régime syrien a utilisé contre sa propre population des armes chimiques.

Près de dix ans après l'adoption de la résolution 2118 du Conseil de sécurité des Nations unies, le régime syrien, au mépris de ses obligations internationales, n'a toujours pas transmis l'entièreté des informations relatives à l'état de ses stocks d'armes chimiques.

Nous savons cependant que ceux-ci n'ont pas entièrement été détruits, comme le démontrent les emplois d'armes chimiques par le régime syrien survenus après 2013 et documentés par l'OIAC.

Le régime syrien persiste à faire obstruction à la bonne conduite des travaux du Secrétariat technique de l'OIAC.

Il est impératif que la Syrie cesse d'entraver les travaux de l'OIAC, et se mette enfin en conformité avec ses obligations, si elle souhaite recouvrer ses droits et privilèges dans le cadre de la CIAC, suspendus par les Etats parties en avril 2021 du fait des violations répétées de la Convention par la Syrie.

Nous saluons le remarquable travail mené par toutes les équipes qui œuvrent sur le dossier chimique syrien (DAT; FFM; IIT). L'Equipe d'évaluation de la déclaration initiale syrienne, la DAT, a pu se rendre récemment en Syrie, début septembre. La présentation faite par la DAT la semaine passée, à l'issue du 28ème cycle de consultations, renforce nos inquiétudes et démontre combien le dossier chimique syrien demeure, aujourd'hui encore, un risque réel pour la sécurité internationale.

L'impartialité et la ténacité des équipes du Secrétariat, ainsi que les efforts qu'elles déploient pour mener leurs travaux avec indépendance et professionnalisme sont remarquables.

L'utilisation par le régime d'armes chimiques contre des populations civiles est constitutive de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. La communauté internationale ne saurait accepter aucune impunité en la matière. La lutte contre l'impunité est le fondement de l'efficacité du régime d'interdiction de ces armes et nous continuerons d'œuvrer résolument en ce sens avec nos partenaires.

Nous ne pouvons pas laisser cette situation compromettre la pleine application de la Convention. Au contraire, nous devons collectivement la défendre sans relâche et prévenir toute autre utilisation de ces armes. Il en va de la crédibilité de cette Organisation et des Etats parties qui y ont adhéré.

Monsieur le Président,

Nous demeurons gravement préoccupés par la guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine depuis le 24 février 2022.

Tant que la Russie n'aura pas mis un terme à cette guerre, la France condamnera dans les termes les plus fermes cette agression qui constitue une violation de la Charte des Nations unies et du droit international.

Nous réaffirmons notre soutien sans réserve à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Nous appelons à nouveau la Russie à cesser les hostilités et à retirer toutes ses troupes de l'intégralité du territoire ukrainien.

Nous condamnons par ailleurs fermement toutes les entreprises de manipulation et de désinformation russes, notamment s'agissant d'allégations de provocations à l'aide d'agents chimiques en Ukraine.

Les remises en cause répétées de l'impartialité du Secrétariat technique de l'OIAC doivent cesser, elles sont inacceptables et desservent l'Organisation comme les Etats parties.

Fidèle à ses engagements, la France se tient, avec constance, aux côtés de l'Ukraine.

Quel que soit le conflit, la France réitère que l'utilisation d'armes chimiques par quiconque est une violation grave de la Convention et ne saurait rester impunie.

Nous veillerons toujours à une application stricte et rigoureuse de la Convention, par tous les Etats parties et en toutes circonstances.

Vous pouvez compter sur notre détermination à contribuer à la préservation de notre régime de non-prolifération chimique et à avancer, aux côtés de l'ensemble des délégations, sur les nombreux travaux entrepris collectivement en ce sens.

Monsieur le Président,

L'attaque au moyen d'un agent neurotoxique perpétrée à l'encontre de M. Alexeï Navalny le 20 août 2020 sur le territoire de la Fédération de Russie a choqué la Communauté internationale.

La France partage les conclusions de plusieurs de ses partenaires européens et du Secrétariat technique sur les faits d'empoisonnement au moyen d'un agent neurotoxique militaire appartenant au groupe Novitchok. Nous condamnons l'utilisation d'un tel agent. L'emploi d'armes chimiques, en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances, est inacceptable et contrevient aux normes internationales prohibant l'utilisation de ces armes. Toute la lumière doit être faite sur les circonstances de ce crime et sur ceux qui l'ont perpétré. Les responsables doivent rendre des comptes et toutes les dispositions doivent être prises pour éviter la répétition de telles attaques.

Il est avant tout de la responsabilité de la Fédération de Russie d'ouvrir une enquête crédible et transparente sur cet acte criminel survenu sur son territoire, contre un citoyen russe, au moyen d'un agent de la famille des neurotoxiques développée par la Russie.

La publication très récente par le média russe *The Insider*, d'une enquête minutieuse et documentée sur les circonstances du décès de M. Navalny, survenu le 16 février dernier dans une colonie pénitentiaire de l'Arctique, suscite notre vive préoccupation. En effet, les symptômes décrits semblent correspondre à un empoisonnement : douleurs abdominales aigües, vomissements, convulsions. La France réitère, au regard de ces éléments nouveaux, sa demande qu'une enquête indépendante et approfondie soit conduite pour faire toute la lumière sur cet évènement tragique.

====

Monsieur le Président,

Nous ne le rappellerons jamais assez : l'OIAC est un pilier fondamental de notre sécurité collective.

De tels défis nous imposent de fournir à l'OIAC les moyens nécessaires pour répondre aux enjeux auxquels elle doit faire face.

Nous devons continuer à joindre tous nos efforts afin que plus aucune arme chimique ne puisse jamais être utilisée.

La France soutiendra sans relâche l'Organisation, son Directeur général et ses équipes pour mener à bien leurs missions. Ils ont toute notre confiance.

Nous avons, à cet égard, la responsabilité de leur fournir les moyens indispensables à la réalisation de ses missions, au vu des évolutions inquiétantes auxquelles nous sommes confrontés.

C'est pourquoi il est de notre devoir de soutenir, dans la mesure du possible, les efforts de l'Organisation, en permettant à la Conférence d'examiner le projet de Budget pour l'année 2025, dans la continuité de l'adoption, l'an passé, par la 28^{ème} Conférence des Etats parties, du budget biennal, 2024-2025.

Je demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session du Conseil exécutif et soit publiée sur Catalyst et sur le site officiel de l'OIAC.

Je vous remercie./.